



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 07 mars 2012
N° CERTA-2012-AVI-118

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilités dans MantisBT

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-AVI-118>

Gestion du document

Référence	CERTA-2012-AVI-118
Titre	Vulnérabilités dans MantisBT
Date de la première version	07 mars 2012
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de version MantisBT du 03 mars 2012
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

2 Systèmes affectés

MantisBT 1.x.

3 Résumé

De multiples vulnérabilités, permettant un contournement de la politique de sécurité, ont été corrigées dans *MantisBT*.

4 Description

De multiples vulnérabilités ont été corrigées dans *MantisBT*. Ces vulnérabilités peuvent notamment être utilisées par une personne malintentionnée pour contourner la politique de sécurité.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de version MantisBT du 03 mars 2012 :
http://www.mantisbt.org/bugs/changelog_page.php?version_id=140

Gestion détaillée du document

07 mars 2012 version initiale.